

SÈVRES



HAUTS-DE-SEINE

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt décembre à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du quatre décembre deux mille dix huit, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de La RONCIERE, Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 25 présents à la séance,

PRESENTS :

M. de La RONCIERE
M. BELARBI
Mme PARPEX
M. HUBERT
Mme MARLE
M. DECOUX
Mme TEXIER
Mme LILLY
M. HAAS
M. JIAUME

M. VILLEMUR
Mme THARAUD-DEWAVRIN
(à partir du point n°2)
M. HAZARD
M. JEAN
M. DETOLLE
M. FORTIN
Mme BOMPAIRE
Mme ROUX-FOUILLET
M. DELACOUR

Mme de LONGEVIALLE
MOULAÏ
Mme CANDELIER
Mme BOUQUET
M. PACE
Mme KAMAR (à partir du point
n°7)
M. BLANCHARD

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L 2121-17 et L 2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme HERVÉ	à	M. de La RONCIERE
M. BROUTIN	à	Mme PARPEX
Mme THARAUD-DEWAVRIN (pour le point n° 1)	à	M. HUBERT
Mme COHEN	à	Mme LILLY
Mme MESMIN	à	Mme TEXIER
M. HOFFSCHIR	à	M. JIAUME
Mme BASTIDE	à	M. DECOUX
Mme KAMAR (jusqu'au point n° 6)	à	Mme MARLE

ETAIT EXCUSEE :

HÔTEL DE VILLE Mme GALLAIS

54, GRANDE RUE **ETAIENT ABSENTS :**

BP 76 M. de GESTAS
92311 SÈVRES CEDEX M. NEROT
M. GIAFFERI

TÉL : 01 41 14 10 10

FAX : 01 75 19 41 20

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Olivier HUBERT a été désigné secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des comptes-rendus des séances du 27 septembre 2018 et du 18 octobre 2018.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGETAIRES, PATRIMOINE

2. Approbation du rapport 2018 de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres

Rapporteur : Monsieur DECOUX

3. Affaires financières et budgétaires - Révision du pacte financier et fiscal.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

4. Affaires financières et budgétaires - Versement aux établissements publics locaux et à certaines associations d'un acompte sur les subventions de fonctionnement de l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

5. Affaires financières et budgétaires - Actualisation de différents tarifs pour l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

6. Affaires juridiques - Approbation d'un protocole transactionnel relatif à une cession de la ville non réalisée.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP, HABITAT, LOGEMENT

7. Approbation du rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité

Rapporteur : Monsieur HUBERT

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

8. Régularisations (remboursements, déductions de titres...) des factures famille.

Rapporteur : Madame TEXIER

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE

9. Communication sur le Plan Climat.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

10. Réaménagement et mise en sécurité de la galerie piétonne couverte de la copropriété du quartier du Théâtre et des locaux dits "Eurocomposition".

Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

11. Environnement et cadre de vie - Effacement de réseaux de télécommunication - Approbation d'une convention avec Orange pour la rue Descartes.

Rapporteur : Monsieur HAAS

AFFAIRES CULTURELLES, JUMELAGE, ACTIONS SPORTIVES, ASSOCIATIONS

12. Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association Sèvres Football Club 92

Rapporteur : Monsieur HAZARD

DEMOCRATIE LOCALE ET VIE CITOYENNE

13. Communication sur l'appel à projet lancé par la Ville pour la création d'un tiers-lieu.

Rapporteur : Madame TEXIER

14. Délégation de service public - Rapport annuel à l'autorité délégante relatif au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles sur Sèvres.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

15. Délégation de service public - Rapport annuel à l'autorité délégante relatif au contrat de délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules.

Rapporteur : Monsieur JIAUME

16. Intercommunalité. Installation de caméras de vidéoprotection urbaine par "Grand Paris Seine Ouest" sur le territoire de la commune.

Rapporteur : Monsieur JIAUME

ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GENERAUX

17. Commerce - Fixation des dérogations au repos dominical pour l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

18. Commande publique Adhésion à la centrale d'achat "SIPP'n'CO"

Rapporteur : Monsieur DECOUX

19. Personnel communal - Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

20. Compte-rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 20 DECEMBRE 2018 à 20 h30**

L'appel nominal étant terminé, Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ informe le Conseil municipal des obsèques de Monsieur Dominique FAUQUET qui auront lieu le lendemain. Il a assisté à de nombreuses séances du Conseil et s'est beaucoup impliqué dans la ville. Son épouse s'occupe par ailleurs de l'association As de Cœur. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ demande une minute de silence à son attention.

Monsieur le Maire souhaite aussi rendre hommage aux victimes de l'attentat de Strasbourg qui a eu lieu le 11 décembre dernier. Cinq personnes y ont trouvé la mort, alors qu'elles venaient profiter de l'ambiance festive et joyeuse de Noël : Anupong SUEBSAMAN, touriste thaïlandais, Pascal VERDENNE, retraité strasbourgeois, Barto Pedro ORENT-NIEDZIELSKI, journaliste polonais, Antonio MAGALIZZI, journaliste italien, et Kamal NAGHCHBAND, Franco-afghan. L'attaque a également fait onze blessés, dont certains se trouvent encore dans un état grave. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'observer une minute de silence pour ces victimes.

*

Communication relative au débat national du 11 décembre 2018

Monsieur le Maire donne lecture d'une communication relative au débat national proposé par le Président de la République.

« Organisée en réponse à la crise des gilets jaunes, une grande consultation voulue par le Président de la République doit avoir lieu sur tout le territoire national. Inédit dans sa forme, ce débat national est bienvenu. Il donne la parole aux citoyens. Il leur permet de s'emparer des grands défis politiques qui concernent le pays tout entier. Il leur donne la possibilité de formaliser à leur niveau leurs véritables attentes et de proposer toutes formes de réponses qu'ils estiment appropriées pour y faire face.

À l'instar du Président de la République, nous sommes tous convaincus que les villes et leur mairie sont le lieu approprié pour que s'exprime ce débat. À ce jour cependant, ni la Commission nationale du débat public, chargée d'accompagner la consultation, ni le gouvernement n'ont encore engagé une démarche vis-à-vis des maires, leur précisant les modalités d'organisation du débat. C'est pourquoi, après les annonces présidentielles du 10 décembre dernier et sans plus attendre, la municipalité décide de mettre en place le dispositif suivant, afin de permettre l'expression des Sévriens :

- *Mise à disposition des citoyens d'un cahier d'expression sous une forme physique dans le hall de l'Hôtel de Ville. Ce cahier est à la disposition des Sévriens depuis le lundi 17 décembre ; il comporte d'ores et déjà de premières recensions.*
- *Mise à disposition des citoyens de l'adresse électronique debat-national@ville-sevres.fr, par laquelle ils pourront envoyer toute contribution qu'ils souhaiteraient. Elle sera opérationnelle à compter du vendredi 21 décembre.*
- *Information des Sévriens sur ces deux modalités d'expression par une newsletter électronique Spécial débat national, par le site internet de la Ville et sa page Facebook.*
- *Création d'une commission sévrienne du débat national composée de 5 élus volontaires, dont 2 représentants de l'opposition municipale, d'un membre volontaire par conseil de quartier, soit 8 citoyens. Cette commission sévrienne du débat national aura pour mission d'organiser et de synthétiser les attentes exprimées par les Sévriens. Elle sera présidée par le Maire.*

- À l'issue du débat, envoi au Premier ministre des contributions des Sévriens et de la synthèse établie par la commission sévrienne du débat national.
- Le cas échéant, organisation d'une ou plusieurs réunions publiques sévriennes.

Ce dispositif pourra évoluer et être amélioré en fonction des initiatives concrètes du gouvernement et de la commission nationale du débat public, avec comme unique finalité la volonté municipale de faciliter localement la tenue d'un débat national annoncé par le Président de la République comme « sans précédent ». »

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER remercie Monsieur le Maire pour ses précisions relatives à l'organisation décentralisée du débat national. Elle estime que chacun est convaincu de la nécessité de ce débat. Elle évoque une communication de Madame JOUANNO, présidente de la Commission nationale du débat public (CNDP), dans les médias du jour, qui indique sa vision de l'organisation des débats et évoque notamment la création rapide de supports à destination de tous ceux qui souhaiteraient organiser des débats locaux. Selon Madame JOUANNO, ces débats ne doivent pas être menés par des élus, mais ils doivent donner aux citoyens la possibilité de s'exprimer le plus librement possible. Des outils seront à disposition des maires.

Madame CANDELIER a également noté qu'environ 250 référents de la CNDP seront mobilisés sur l'ensemble du territoire pour se porter garants de la neutralité des débats. L'organisation prend forme progressivement.

Concernant le débat local à Sèvres, Madame CANDELIER suggère à Monsieur le Maire que la newsletter spéciale exprime la diversité du Conseil municipal.

Monsieur le Maire estime également qu'il ne doit pas y avoir d'appropriation politique du débat, qui appartient à tout le monde. Selon lui, la newsletter doit communiquer les adresses électronique et physique pour déposer des réflexions ou attentes. Elle ne sera pas signée par qui que ce soit. Si Monsieur le Maire attend effectivement des éléments concrets de la CNDP ou du gouvernement pour la tenue de la commission sévrienne du débat national, celle-ci pourra éventuellement participer à la relecture, au classement thématique, voire à la synthèse des différentes réflexions. Il reconnaît que le dispositif est encore flou, mais il demande que la Ville ouvre la possibilité du débat totalement et sans parti pris. Il rappelle que la commission sera composée de membres du Conseil municipal et de citoyens. Il cède la parole à Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD propose de traiter maintenant la question orale qu'il a adressée à Monsieur le Maire et qui porte sur le même sujet.

Monsieur le Maire l'y invite.

Monsieur BLANCHARD donne lecture de sa question orale.

« Monsieur le Maire,

Afin de tenter de mettre fin à la crise dite des « gilets jaunes », le Président de la République a annoncé le 10 décembre une série de mesures. Il a aussi appelé les maires à « recevoir » les demandes des citoyens et à s'en faire les relais.

Dès le 13 décembre sur votre page Facebook, vous annoncez « un cahier de réflexions et de propositions sera ouvert à la mairie à partir du 17 décembre et jusqu'à la fin du mois de février. J'invite tous les Sévriens qui le souhaitent à venir y partager leurs réflexions, leurs propositions, leurs doléances. Au début du mois de mars, j'enverrai notre cahier sévrien au Premier ministre. Il alimentera le débat national. »

Notre groupe souscrit globalement à cette démarche. Le gouvernement engage sur tout le territoire « un grand débat national sur la transition écologique, la fiscalité et les services publics, l'évolution du débat démocratique et l'immigration, permettant à chaque Français de faire part de son témoignage, d'exprimer ses attentes et ses propositions de solutions », est-il indiqué dans le communiqué du Conseil des ministres. La crise des gilets jaunes, qui est doublée d'une crise de la jeunesse inquiète pour son avenir, a mis en évidence une France pauvre, marginalisée, exclue. Ce sont

nos voisins, mais ils n'ont pas l'habitude d'intervenir dans le débat public. Pour les y amener, il faut, nous semble-t-il, mobiliser les corps intermédiaires et en particulier le monde associatif.

La grave crise sociale que nous traversons se double d'une crise environnementale tout aussi grave. Il faut sortir d'une logique de silos et envisager des propositions qui concilient préservation de l'environnement et justice sociale.

Au-delà du cahier de réflexions et de propositions que vous avez ouvert en mairie et qui est relayé par le site internet de la Ville, avez-vous envisagé d'autres initiatives ? » Monsieur BLANCHARD note que Monsieur le Maire a répondu à cela. « Il nous semble que la création d'un groupe de travail sur le sujet serait utile et nous souhaitons en faire partie. »

Monsieur le Maire craint qu'un groupe de travail soit politique. Il préfère laisser libre champ aux réflexions et en organiser la collecte. Cette initiative assez rare d'ouvrir un débat national doit être privilégiée et facilitée, sans en figer l'organisation.

Monsieur BLANCHARD insiste sur le rôle approprié du monde associatif pour relayer la voix de personnes qui ne sont pas entendues dans les réunions habituelles. Il est certain de l'efficacité des associations sur ce sujet.

Monsieur le Maire le remercie pour cette très bonne idée.

Monsieur le Maire souhaite communiquer une autre information, relative à la route nationale 118. Après qu'une alerte ait été donnée concernant le viaduc de l'A15 vers Gennevilliers, l'État a diligenté des études sur l'ensemble des ouvrages dont il a la responsabilité. Une situation de doute l'a conduit à interdire les poids lourds de plus de 13 tonnes à la circulation et à réglementer celle des automobiles au centre de la route nationale, les piliers centraux de la chaussée offrant là une meilleure résistance que sur les côtés. Cette mesure a pris effet de Boulogne-Billancourt vers Vélizy la nuit précédente et concernera également la circulation de Sèvres vers Boulogne-Billancourt à partir de la nuit à venir. Les impacts de cette information importante seront connus dans les prochaines semaines. À ce jour, la communication de l'État prévoit la réalisation de travaux de confortement à l'été 2019. Monsieur le Maire se rend le lendemain à la préfecture pour tenter de comprendre la situation.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

Monsieur le Maire poursuit avec les points à l'ordre du jour.

*

1°) Approbation des comptes rendus de séances du 27 septembre 2018 et du 18 octobre 2018

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIÈRE

Monsieur de LA RONCIÈRE s'enquiert d'éventuelles remarques sur les comptes rendus de séances du 27 septembre 2018 et du 18 octobre 2018. Il cède la parole à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR relève une coquille dans le compte rendu du 18 octobre. Il s'agit de remplacer « position de la commission » par « composition de la commission » en page 14 au point 8 de l'ordre du jour.

Concernant le compte rendu du 27 septembre 2018, il note qu'il avait également compris la phrase suivante : « Monsieur le Maire a accepté d'inventorier les œuvres payées par la Ville ». Après plusieurs relances, la mairie lui a indiqué qu'un tel inventaire ou relevé n'existe pas. Monsieur DELACOUR se dit perplexe face à cette réponse, puisqu'il convient d'abord d'inventorier pour créer le document. Il suggère de multiplier les 20 000 euros de l'année 18 par une quinzaine d'années, soit environ 300 000 euros, qui seront à détailler.

Monsieur le Maire rectifie la demande de Monsieur DELACOUR qui selon lui ne portait pas sur l'inventaire des œuvres, mais sur celui des factures, lequel document n'existe pas. En revanche, il dit avoir adressé le jour même l'inventaire des œuvres à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR se dit prêt à demander à nouveau l'inventaire des montants.

Monsieur le Maire l'informe que seuls des documents existants peuvent être transmis. Dans le cas contraire, ils ne seront pas créés.

En l'absence d'autres questions, il met aux voix les deux comptes rendus.

Les comptes rendus de séances sont adoptés à l'unanimité, sous réserve d'une modification à apporter au compte rendu de la séance du 18 octobre 2018.

AFFAIRES FINANCIERES, ECONOMIES BUDGÉTAIRES, PATRIMOINE

2°) Approbation du rapport 2018 de la Commission locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres **Rapporteur : Monsieur DECOUX**

Monsieur DECOUX explique que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) métropolitaine, instaurée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres s'est réunie le 27 septembre 2018 sans obtenir le quorum, puis le 3 octobre sans obligation de quorum. Elle a approuvé le rapport 2018 d'évaluation des charges transférées à la Métropole du Grand Paris, à laquelle certaines compétences sont transférées. Il s'agit en l'occurrence de l'aménagement de l'espace métropolitain, du développement et de l'aménagement économique, social et culturel, de la lutte contre les nuisances sonores et contre les pollutions de l'air, du soutien aux actions de la maîtrise de la demande d'énergie, de la valorisation du patrimoine naturel et paysager et de la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. Ces compétences étaient définies par une délibération du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017. Conformément au Code général des impôts, le président de la Métropole du Grand Paris a transmis à la commune de Sèvres le rapport d'évaluation pour qu'il soit adopté en conseil municipal.

Monsieur DECOUX précise que Sèvres n'exerçait pas ces compétences en direct. Il n'y a donc pas de transfert de charges directes, mais seulement indirectes via GPSO, ce qui représente 6 623 euros pour la commune de Sèvres et 90 043 euros pour GPSO.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER relève que la Métropole du Grand Paris a des difficultés à réaliser son rôle de métropole. Elle note le faible nombre d'actions lancées par la MGP, en dehors du SCoT qui appellera peut-être plus de mobilisation dans les prochains mois. Elle regrette que la réorganisation des institutions ne soit pas terminée, car l'accumulation de strates de gouvernance peut donner aux citoyens l'impression qu'elles ne sont ni efficaces ni cohérentes entre elles.

Monsieur le Maire partage son propos. Il cède la parole à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR rejoint Madame CANDELIER quant aux difficultés à faire démarrer certains processus. Le document présenté montre que la collecte de données est assez pauvre. La méthode est louable et les montants sont modestes, mais il conviendrait que soit des questions de plus grande importance soient décidées et votées par les communes, soit davantage de sens soit porté dans les processus en question.

Monsieur DECOUX confirme que les montants sont modestes pour Sèvres, mais ils représentent tout de même 1,8 million d'euros pour la Ville de Paris.

En l'absence d'autres demandes d'intervention, Monsieur le Maire soumet la délibération aux voix.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention : M. DELACOUR.

3°) Affaires financières et budgétaires – Révision du pacte financier et fiscal.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX annonce qu'il s'agit d'examiner une révision du pacte financier et fiscal de l'établissement public territorial GPSO qui a subi plusieurs transformations depuis 2010, la dernière étant la création de l'établissement public territorial au 1^{er} janvier 2016 avec la Métropole du Grand Paris. Le pacte financier et fiscal avait déjà été revu à cette occasion. À ce jour, il s'agit de prendre acte de plusieurs transformations ou changements.

Premièrement, il convient de fixer la répartition de la contribution de la commune au Fonds de péréquation intercommunal (FPIC) jusqu'à 2020. Il est proposé de maintenir la répartition actuelle, à savoir 90 % pour l'établissement public territorial et 10 % pour les communes, soit 0,8 % pour Sèvres.

Deuxièmement, dans le cadre du transfert de la compétence d'aménagement des villes vers GPSO, il s'agit d'acter la neutralité financière de ce transfert pour l'établissement public territorial. Ces opérations transférées au 1^{er} janvier 2018 ne concernent pas Sèvres, mais d'autres communes telles qu'Issy-les-Moulineaux, Boulogne-Billancourt ou Meudon.

Troisièmement, la dépénalisation du stationnement a pris effet cette année avec le remplacement de l'amende de stationnement par un forfait post-stationnement (FPS) issu de la loi MAPTAM de janvier 2014. 2018 était une année de transition, durant laquelle les communes percevaient le reversement des amendes de police au titre de l'année 2017 et GPSO percevait les forfaits post-stationnement de 2018. À compter de 2019, les flux directs de l'État vers les communes n'existeront plus et GPSO continuera à percevoir le FPS. Une proposition transitoire est avancée, puisque les montants perçus par GPSO à ce jour ne permettent pas de compenser en totalité ce que percevaient les communes précédemment.

Monsieur DECOUX précise qu'un nouveau prélèvement sur les communes sera créé au 1^{er} janvier 2019, à destination du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) et d'Île-de-France Mobilités. Ainsi, sans réaction de la part des communes, celles-ci ne percevraient plus de produit des amendes de police et devraient verser une contribution. Dans ce cadre, il est proposé d'adopter le pacte présenté, qui intègre un dispositif temporaire, lequel vise à compenser les communes pour l'année 2019 à hauteur de 587 522 euros pour la Ville de Sèvres. Étant donné que ce montant, qui correspond à l'évaluation 2018, ne pourra pas être reconduit les années suivantes, le pacte financier et fiscal inclut une clause de revoyure pour reconsidérer ce point fin 2019.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER dit ne pas comprendre pourquoi GPSO n'est pas en mesure de rembourser totalement aux communes les produits des forfaits post-stationnement. Il a été indiqué en commission des finances que les produits d'amendes de police représentaient environ 130 000 euros chaque année dans le budget de la Ville. Or, le produit s'élève à 587 522 euros pour la seule ville de Sèvres. Par ailleurs, Madame CANDELIER remercie les services qui ont retransmis des documents plus clairs que ceux illisibles initialement fournis par GPSO.

Monsieur DECOUX explique que Sèvres percevait uniquement 25 % du produit des amendes de police, 50 % étant destinés au STIF et 25 % à la Région. Pour garder une échelle identique, il conviendrait de multiplier le montant de 121 000 euros perçu en 2017, soit 484 000 euros pour le comparer à 587 222 euros. Cette différence d'environ 20 % ne semble pas déconnectée de la réalité selon Monsieur DECOUX, mais il explique que les modes de calcul diffèrent. Le produit des amendes de police n'est pas un chiffre exact correspondant à la réalité de la perception sur le territoire,

mais une estimation résultant de règles complexes. En revanche, le FPS correspond à l'euro près au montant perçu par GPSO.

Concernant le remboursement limité de GPSO, il s'explique par la différence entre le produit perçu par l'établissement public, estimé à 6,6 millions d'euros pour une année pleine, et son versement aux communes de 9,9 millions d'euros. Monsieur DECOUX ajoute qu'il faut tenir compte du coût récurrent de la réforme qui s'élève environ à 0,9 million d'euros, ce qui amène le montant net perçu par GPSO à environ 5,7 millions d'euros, d'où l'idée de transférer cette somme perçue en 2018 et de transférer des montants plus modestes à l'avenir, sauf en cas de forte augmentation des montants des forfaits au cours de l'année.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DECOUX pour ses explications claires. En l'absence d'autres demandes d'interventions, il soumet la délibération au vote.

La délibération n°3 est adoptée à l'unanimité avec 3 abstentions : M. DELACOUR, Mme CANDELIER, M. BLANCHARD.

4°) Affaires financières et budgétaires – Versement aux établissements publics locaux et à certaines associations d'un acompte sur les subventions de fonctionnement de l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX indique que, dans l'attente de l'adoption du budget primitif de l'exercice 2019 qui interviendra en avril prochain, la délibération vise à abonder la trésorerie de quelques établissements ou associations qui en ont exprimé le besoin et dont les activités du premier trimestre sont insuffisantes. Il s'agit du SEL pour 185 000 euros, du Centre communal d'action sociale pour 52 500 euros, du COS pour 11 150 euros, du Comité de jumelage Sèvres international pour 18 750 euros et du Val de Seine Basket pour 6 275 euros. Il s'agit à chaque fois de 25 % du montant de la subvention attribuée en 2018.

En l'absence de questions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°4 est adoptée à l'unanimité.

5°) Affaires financières et budgétaires – Actualisation de différents tarifs pour l'année 2019

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX invite le Conseil à réviser les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette actualisation concerne notamment le cimetière communal, les droits de voirie et les redevances d'occupation temporaire du domaine public communal. Il est proposé de procéder à une augmentation de 1 % à l'arrondi près pour faciliter la lisibilité des tarifs en question. Monsieur DECOUX précise que l'inflation est supérieure à 2 %.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°5 est adoptée à l'unanimité.

6°) Affaires juridiques – Approbation d'un protocole transactionnel relatif à une cession de la ville non réalisée.

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX rappelle que, en 2013, la Ville de Sèvres a réalisé une cession à un ancien membre du personnel communal. Cette cession à titre onéreux correspondait à un véhicule d'occasion et à une cuve de récupération pour un prix global de 1 500 euros. Pour différentes raisons, la personne a seulement pu prendre possession du véhicule, la cuve restant à la Ville. De fait, la vente a été partiellement réalisée, alors que la personne a été débitée de l'intégralité de la somme. Il convient

donc d'indemniser le préjudice subi par l'acheteur. Il est proposé au Conseil d'adopter un protocole transactionnel à hauteur de 600 euros.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR demande s'il ne serait pas plus simple de permettre à la personne de prendre possession de son achat.

Monsieur le Maire émet l'éventualité de difficultés techniques liées à l'enlèvement de la cuve, sans avoir plus d'informations. Il soumet la délibération aux voix.

La délibération n°6 est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention : M. DELACOUR.

AFFAIRES SOCIALES, HANDICAP, HABITAT, LOGEMENT

7°) Approbation du rapport annuel 2017 de la commission communale pour l'accessibilité. Rapporteur : Madame PARPEX

Madame PARPEX propose au Conseil de prendre acte du rapport établi par la commission communale pour l'accessibilité au titre de l'exercice 2017. Ce rapport sera transmis au représentant de l'État dans le département, au président du Conseil départemental, au Conseil départemental consultatif des personnes handicapées ainsi qu'au responsable concerné. Elle communique les points figurant à l'annexe.

Concernant l'institution des aides adultes et enfants, on dénombre 412 dossiers instruits par le CCAS en 2017 contre 368 en 2016, 40 demandes d'AAH contre 34 en 2016, 116 demandes de carte d'invalidité contre 120 en 2016, 137 demandes de carte européenne de stationnement contre 150 en 2016. 333 rendez-vous individuels ont été réalisés, contre 365 en 2016.

Le PAVE est le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics de GPSO. Concernant les transports spécialisés avec le Panda, 6 218 déplacements en transports adaptés sévriens ont été effectués, contre 3 128 en 2016. Concernant le stationnement, la gratuité a été appliquée à toutes les places depuis 2015. L'agenda d'accessibilité programmée approuvé en conseil municipal en septembre 2015 a donné lieu à des travaux en 2017 dans le cabinet médical, le Relais sévrien, le Secours populaire, le centre des Bas-Tillets, l'Escale et la salle Mendy.

Concernant Mieux chez soi, trois ménages sévriens sont bénéficiaires de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile pour les personnes à mobilité réduite, contre une personne en 2016. Le montant moyen des projets s'établit à 10 842 euros.

On dénombre 42 places PMR, 100 carrefours équipés avec des modules sonores, 46 arrêts de bus adaptés.

Madame PARPEX présente une deuxième partie du rapport relative à l'accompagnement des personnes handicapées. Concernant le dispositif Ma commune ma santé, 14 permanences ont été tenues et 54 contrats signés contre 16 en 2016. À la médiathèque, après réaménagement de son pôle Lire autrement, celui-ci propose 1 600 ressources documentaires (700 livres en gros caractères, 900 textes élus également appelés livres sonores) ainsi que des lectures faciles pour les enfants dyslexiques, dyspraxiques ou dysorthographiques (environ 45 livres). Ces ouvrages ont une typographie adaptée et une brochure particulière relative à la lecture facile est publiée sur le site internet de la médiathèque.

Lors de la Journée internationale du handicap qui a eu lieu le 3 décembre au SEL, un film portant sur l'histoire de Louis BRAILLE a été diffusé dans le noir, dans des conditions adaptées aux personnes mal voyantes. Les sons et paroles permettaient de comprendre le film sans voir les images. Cette année, le film Osez le désert a été diffusé le samedi 1^{er} décembre. Il racontait l'histoire d'un groupe d'enfants malvoyants, non-voyants ou voyants passant une semaine dans le désert.

Madame PARPEX ajoute que 30 emplois ont été pourvus pour des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi en 2017, contre 23 en 2016 et 2 en 2008, soit une nette augmentation.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ salue le travail effectué par la référente handicap et par la commission. Elle regrette de n'avoir pas pu siéger lors de la dernière réunion pour des raisons professionnelles. Elle observe que Madame PARPEX a ajouté les références à l'année n-1 dans le rapport, ce qui lui paraît important pour identifier d'éventuelles évolutions notables d'une année à l'autre et pour les expliquer, le cas échéant. Concernant le P'tit bus, du fait du changement de prestataire, elle estime difficile de comparer les données d'une année sur l'autre. Si le nombre de trajets est indiqué, il ne représente pas le nombre d'usagers, contrairement à la présentation de l'année précédente. Selon Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, il serait utile que ces informations figurent au rapport l'année à venir.

Par ailleurs, elle évoque, comme les deux années précédentes, les assis debout qui peuvent être utiles aux personnes handicapées invisibles ou aux seniors. Après avoir considéré ces équipements utiles et peu encombrants comme une bonne idée, Monsieur le Maire avait indiqué que ces assis debout généraient des courriers contradictoires réguliers de la part des Sévriens, les uns demandant leur suppression et les autres leur installation, concluant enfin que cette contradiction dans les souhaits d'utilisation rendait la gestion de l'espace public compliquée. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ souhaite connaître la position actuelle de Monsieur le Maire sur ce sujet, qui permettrait une meilleure mobilité dans la ville des personnes handicapées, seniors ou fatiguées.

Concernant les assis debout, Monsieur le Maire maintient sa position mitigée. Il observe que ces équipements, tout comme les bancs, à la fois participent à la mobilité des personnes ayant des difficultés à se déplacer et génèrent l'installation prolongée de groupes avec pour conséquence du bruit et la présence de déchets.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ précise que ce sujet lui a été suggéré par des commerçants présents dans des zones où la nuisance serait moins importante que dans des lieux résidentiels. Elle cite deux ou trois endroits dans la ville.

Monsieur le Maire propose d'examiner ce point plus en détail. En l'absence d'autres interventions, il soumet la délibération au vote.

La délibération n°7 est adoptée à l'unanimité.

PETITE ENFANCE, ENFANCE, JEUNESSE

8°) Régularisations (remboursements, déductions de titres...) des factures familles

Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER propose au Conseil d'autoriser la régularisation comptable de certaines créances faisant suite à des erreurs de facturation sur des prestations liées aux activités scolaires, périscolaires ou à l'accueil de jeunes enfants en crèches. 15 familles sont concernées pour un montant total de 1 805,96 euros.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire met la délibération au vote.

La délibération n°8 est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX, ENVIRONNEMENT, DÉVELOPPEMENT DURABLE

9°) Communication sur le Plan Climat

Rapporteur : Monsieur de La RONCIERE

Monsieur de La RONCIERE cède la parole à Monsieur FORTIN.

Monsieur FORTIN explique que, dans le cadre de la COP 21, les accords de Paris ont fixé l'objectif ambitieux de contenir l'augmentation de la température à 1,5°C à l'horizon 2100. Afin de faire face aux enjeux climatiques et écologiques, Grand Paris Seine Ouest a entamé l'élaboration de son plan climat 2019-2025, dont l'objectif principal est de contribuer localement à la diminution des émissions de gaz à effet de serre. Dès 2011, dans chaque ville concernée, GPSO a développé une stratégie globale.

À Sèvres, en matière de transports, il s'agit d'encourager les mobilités douces, de remettre en état les sentes piétonnes forestières, de créer de nouveaux cheminements piétons, de prolonger une ligne de bus et d'augmenter les fréquences de passage, de créer une station d'autopartage, de créer une subvention territoriale à laquelle s'ajoute une subvention municipale pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, de généraliser le double sens cyclable, des sas pour vélo devant les feux, des tourne à droite et de créer une centaine de places de stationnement pour deux-roues. Trois stations Vélib de 20 vélos chacune seront ouvertes d'ici mars 2019 sur les parvis de la Manufacture et du collège de Sèvres et sur la place Gabriel-Péri. Chacune disposera de 30 vélos à assistance électrique.

En matière de rénovation énergétique de l'habitat, 195 000 euros ont été alloués à l'isolation des toitures de 22 copropriétés en difficultés, soit 277 logements. Ce sont 21 logements pour Sèvres. 1 485 logements privés dégradés de 95 immeubles ont bénéficié de subventions pour des travaux d'amélioration dans le cadre de l'opération Habitat. La Ville de Sèvres s'est par ailleurs engagée dans un programme important de rénovation énergétique des toitures et des chaudières, pour lequel un budget pluriannuel de 4,145 millions d'euros a été adopté.

En matière de recyclage, on observe la distribution gratuite de composteurs, la collecte d'appareils électriques, la collecte de déchets alimentaires auprès du marché et des écoles de Sèvres. 1 600 composteurs ont été distribués gratuitement depuis 2013, dont 200 à Sèvres. 600 tonnes de sapins sont collectées ou transformées en bois de chauffage, soit 165 000 arbres depuis 2011.

En matière d'innovation, une application citoyenne SO net permet de signaler des anomalies sur l'espace public, telles que des dépôts sauvages ou mobiliers urbains détériorés.

En matière de qualité du cadre de vie, le territoire est devenu 0 % pesticide grâce à l'abandon total de l'utilisation des produits phytosanitaires par les agents de GPSO, par la lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités ainsi que par 86 000 plantes et fleurs entretenues par 109 jardiniers sur un espace supérieur à 4 600 m². L'arrosage des parcs et jardins est diminué et arrêté durant l'été. Les eaux de pluie sont récupérées. 50 % de l'éclairage public est rénové et doté de LED, soit plus de 11 000 candélabres. Des jardins partagés sont également créés.

Les résultats obtenus sont particulièrement encourageants et démontrent que la stratégie adoptée a été efficace – Monsieur FORTIN ajoute que la présence de 30 % de forêts y participe également. Avec 4,67 tonnes d'équivalent de CO₂ par habitant et par an, le taux d'émission de gaz à effet de serre de GPSO est 2,35 fois moins élevé que le taux national et 1,7 fois inférieur à celui de la Métropole du Grand Paris. L'équivalent de CO₂ par habitant se situe à 11 tonnes pour la France, 7,6 pour la Métropole du Grand Paris et 4,6 pour GPSO.

GPSO souhaite amplifier son action en faveur de l'environnement et du climat. La réussite de ce nouveau Plan Climat repose sur la mobilisation de tous, élus, citoyens, professionnels. Pour l'élaborer, il a été décidé de procéder à une consultation élargie, laquelle a d'ores et déjà débuté. Trois réunions publiques à destination des habitants ont été tenues, dont celle du 5 décembre au SEL pour la ville de Sèvres. Une consultation numérique est également prévue et déjà en cours avec une application Voter téléchargeable à tout moment. Des ateliers thématiques seront ensuite organisés en février.

Cette phase de concertation se terminera fin mars. S'ensuivra l'élaboration d'un plan d'action permettant de soumettre un projet de Plan Climat aux élus de GPSO en juin 2019. Les habitants pourront ensuite donner leur avis sur ce plan en le consultant sur un site internet dédié. Le

Plan Climat sera définitivement approuvé en Conseil de territoire en décembre 2019. Ses actions seront immédiatement mises en œuvre.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD observe que, dans tous ses rapports, le GIEC rappelle que « le compte n'y est pas » en matière de lutte contre le réchauffement climatique et qu'il faut rester humble. Selon lui, le rapport de 2017-2018 sur la position de GPSO en matière de développement durable, tout comme les propos de Monsieur FORTIN, suggère que tout va bien sur le territoire et qu'il ne cesse de progresser. Malgré les photos accablantes de thermographie aérienne prises en 2010 et dévoilant l'Hôtel de Ville comme une « passoire thermique », rien n'a été fait. Lors de précédents conseils, la nécessité de ces travaux a déjà été évoquée pour que la Ville de Sèvres soit exemplaire.

Monsieur BLANCHARD ajoute que les performances thermiques des locaux municipaux ne sont pas affichées, alors qu'elles permettent efficacement de sensibiliser les concitoyens, sans lesquels le défi du réchauffement climatique ne peut pas être relevé.

Ces deux exemples révèlent d'importantes marges de progression, d'autant que GPSO commet aussi des erreurs en matière d'environnement, telles que les pelouses synthétiques sur le stade Marcel BEC. Outre l'imperméabilisation de vastes surfaces de pleine terre, ces pelouses sont potentiellement dangereuses du fait des granulés de caoutchouc recyclé issus de pneus usagés répandus sur des fibres d'herbe plastifiée pour amortir le passage des joueurs. Ces petites billes noires de 2 mm d'épaisseur contiennent de nombreuses substances toxiques potentiellement cancérigènes, notamment des métaux lourds et des hydrocarbures aromatiques susceptibles d'être inhalés ou ingérés.

Bien que le territoire ne soit pas resté inactif sur ce sujet, il doit être beaucoup plus volontariste selon Monsieur BLANCHARD. Lors de la réunion du lancement du Plan Climat Air Énergie territorial 2019-2025 le 5 décembre, des objectifs ambitieux de réduction de CO2 ont été annoncés, visant à diviser par quatre les émissions, sans qu'aucun chiffre ne soit donné sur l'évolution des émissions de CO2 au cours des dix dernières années. Monsieur BLANCHARD avance que ces chiffres ne sont pas bons. Les émissions par habitant restent stables à 4,7 tonnes. Les efforts à réaliser pour atteindre moins de 1,2 tonne dès 2020 sont donc plus conséquents que ceux menés jusqu'alors.

Le projet prévoit une période de concertation et de consultation de novembre à janvier. La lecture des premières enquêtes disponibles sur l'application citoyenne Voter peut faire craindre le manque d'envergure de cette consultation. Il est impossible de faire des propositions, l'application autorise seulement un commentaire concernant la mobilité à vélo.

Monsieur BLANCHARD ajoute que, GPSO se présentant comme un territoire extrêmement intégré, il serait peut-être temps d'élaborer le plan d'urbanisme intercommunal, qui pourrait être un outil puissant pour rendre le territoire plus résilient.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ évoque une pétition visant à assigner l'État devant le tribunal administratif de Paris pour inaction face au dérèglement climatique. En tant qu'adhérente à la Fondation pour la nature et l'homme (ex-fondation Nicolas HULOT), elle l'a personnellement signée. Face à l'urgence climatique, il convient d'agir et ce type d'action a déjà eu lieu dans d'autres pays. La politique française en termes d'écologie est peu visible. Aux États-Unis, certains états et villes ne suivent pas le président TRUMP qui a tourné le dos à l'accord de Paris. En France, des villes de toutes tailles agissent. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ partage la position d'Anne HIDALGO, selon laquelle la bonne échelle pour agir est les villes et les territoires. Les États et les citoyens ne peuvent pas lutter seuls. Elle ajoute que, en agissant contre le changement climatique, un Plan climat est aussi bénéfique à l'environnement, à la santé publique et à l'activité économique.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ note que, dans leur dernier programme, les listes de gauche ont mis en avant la mobilité. De nombreux transports à Sèvres se font en voiture et sur de courts trajets, notamment pour déposer des enfants à une activité, pour faire des courses en ville, pour des rendez-vous médicaux ou pour des personnes ne pouvant pas faire de longs trajets à pied ou à vélo. François KOSCIUSKO-MORIZET en son temps avait dit qu'il ne pouvait pas dimensionner les parkings du centre-ville pour les courses du samedi matin. Monsieur le Maire, lors du débat public sur

le centre-ville, s'était projeté dans un avenir à moyen terme où la manière de circuler serait différente. Il convient désormais de réfléchir à un plan favorisant la mobilité. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ suggère d'étudier la possibilité d'instaurer de petits bus, en parallèle des lignes existantes, pour diminuer les transports en voiture sur certains trajets et les embouteillages du week-end. Elle insiste sur la nécessité de progresser sur les mobilités, notamment en voiture, tout en reconnaissant que certains Sévriens peinent à se détacher de leur véhicule, plus par habitude que par nécessité. Les jeunes ont d'ailleurs un rapport à la voiture différent de celui de leurs aînés.

Monsieur le Maire convient que des actions ont été menées et qu'elles ne suffisent pas. Beaucoup reste à faire. Il estime intéressante la démarche de GPSO de se lancer dans le Plan Climat. Il ne pense pas que celui-ci soit préécrit et espère qu'il sera ambitieux. La Ville de Sèvres y contribuera. Peut-être doit-elle aussi s'appropriier certains objectifs importants au niveau municipal. Monsieur le Maire confirme que la Ville participe aux travaux sur les toitures à hauteur de 4,15 millions d'euros et que cet effort doit être poursuivi.

Concernant les déplacements en voiture, il évoque une liste de 25 arrêts Coteaux'Stop dans la ville de Sèvres destinés à du covoiturage de proximité, ce qui n'a pas rencontré un réel succès. S'agissant des déplacements en bus, la Ville a essayé de faciliter l'accès du quartier excentré des Bruyères en prolongeant la ligne jusqu'à Chaville rive droite pour permettre à ses habitants de rejoindre plus rapidement la ligne à destination de Versailles, La Défense ou Saint-Lazare. Monsieur le Maire espère aussi la mise en place d'un système de minibus courant 2019 sur le quartier de la Monesse, également excentré.

Enfin, Monsieur le Maire estime que la responsabilité en matière d'environnement est non seulement aux institutions qui doivent initier les actions, mais aussi au niveau de chaque citoyen. Les institutions ne pourront pas obtenir des résultats seules, sans les citoyens.

Monsieur FORTIN souhaite souligner une action, qu'il dit étonnante, concernant le tri des déchets alimentaires réalisé par les enfants de Croix-Bosset, qui représente 10 tonnes de biodéchets en une année. Sèvres mène depuis deux ans cette action dans les écoles maternelles et primaires ; elle est extrêmement profitable sur l'ensemble de la ville et doit être réalisée par tous.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ demande si la Mairie a déjà reçu certains retours sur les actions entreprises par les citoyens en matière de tri des déchets.

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'un test réalisé sur les déchets alimentaires à Marne et à Ville-d'Avray durant un, voire deux, ans. Au terme de ces deux années, un point sera fait pour envisager d'étendre l'expérience à d'autres villes.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°9.

10°) Réaménagement et mise en sécurité de la galerie piétonne couverte de la copropriété du quartier du Théâtre et des locaux dits « Eurocomposition »

Rapporteur : Monsieur VILLEMUR

Monsieur VILLEMUR rappelle que la Ville est membre de la copropriété du 66 rue des Binelles, dite Copropriété du théâtre, au titre de divers locaux, dont le parking privé du théâtre, les salles ouvertes sur la galerie piétonne dans les locaux Eurocomposition. Cet ensemble immobilier comprend plusieurs centaines de copropriétaires, dont Immobilière 3F. Cette galerie datant des années 70 est depuis toujours un passage public traversant pour les Sévriens à toute heure. Elle n'a jamais fait l'objet de réhabilitations ni de rénovations, mais d'aménagements qui n'ont pas toujours été réalisés conformément aux normes de sécurité, en particulier de sécurité incendie.

Soucieuse d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble des Sévriens, la copropriété, avec la Ville, a lancé une étude de maîtrise d'œuvre afin d'étudier les travaux à effectuer pour la mise aux normes en matière de sécurité incendie et d'accessibilité handicap et pour la réhabilitation et

l'amélioration du cadre de vie. La Ville a intégré ses propres locaux situés dans l'espace Eurocomposition dans ce programme, afin d'étudier un projet dans sa globalité.

Au vu des études réalisées, un programme de travaux a été arrêté et voté lors de la récente assemblée générale des copropriétaires. Les travaux se dérouleront en plusieurs phases. La première phase concernera la rénovation de la galerie du théâtre selon les zones A, B et C. La deuxième phase verra les travaux dans la zone B, à savoir les locaux d'Eurocomposition dans lesquels seront créées ou rénovées des salles destinées aux associations. L'ensemble des travaux représente un coût de 1,7 million d'euros hors taxe, soit 1,2 million d'euros pour la galerie du théâtre et 500 000 euros pour Eurocomposition.

La galerie du théâtre étant un passage public dépendant des actions de la copropriété, il a été convenu avec celle-ci qu'une servitude d'utilité publique soit négociée avec la Ville. Par conséquent, cette dernière a pris en charge avec 3F l'intégralité des coûts de la rénovation de la galerie du théâtre. Les coûts de rénovation des salles d'Eurocomposition seront totalement pris en charge par la Ville.

Les travaux se dérouleront entre l'été 2019 et la fin du premier semestre 2020. Monsieur VILLEMUR propose au Conseil de prendre acte du programme de travaux arrêté, d'approuver le principe de constitution d'une servitude de passage public sur la galerie piétonne, ainsi que le projet de convention de servitude à conclure avec la copropriété. Ces dispositions ont été approuvées par l'assemblée générale des copropriétaires lors de sa réunion du 4 décembre dernier, ce qui permet d'envisager rapidement un démarrage des travaux.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur BLANCHARD.

Monsieur BLANCHARD salue ce rapport qui donne une visibilité sur les travaux concernés. Il rappelle la décision de la majorité municipale, trois ans auparavant, d'installer une école Montessori aux Bruyères en lieu et place de l'atelier municipal de modelage et de sculpture sur bois. Le cours a été relogé dans un sous-sol de la Maison des associations, normalement pour six mois. L'année précédente, la situation s'est dégradée quand les habitants résidant au-dessus de ce local « provisoire » se sont plaint du bruit émis lors des cours de sculpture sur bois. Monsieur BLANCHARD souligne que son groupe avait attiré l'attention du Conseil sur cette situation en mai 2017. Finalement, les cours de sculpture sur bois ont été installés dans les locaux occupés autrefois par l'entreprise Eurocomposition, qui accueilleront l'atelier municipal après les travaux. Le local n'est ni aménagé ni chauffé, mais le bruit ne gêne aucun voisin.

En juin 2018, les participants de l'atelier ont été informés du début des travaux et, par conséquent, de l'arrêt des cours de sculpture sur bois dès le mois de septembre, alors que ces mêmes travaux commenceront seulement à l'été 2019 pour une durée d'un an. Le cours de sculpture sur bois sera donc interrompu deux ans au lieu d'un. Les participants à ce cours auront attendu cinq ans avant de retrouver des locaux dignes de ce nom.

Monsieur BLANCHARD se demande pourquoi le délai s'est prolongé de six mois à cinq ans, pourquoi la communication en direction des participants de l'atelier a été si indigente et pourquoi une remise sur leur participation financière ne leur a pas été proposée, compte tenu de la dégradation du service fourni.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DELACOUR.

Monsieur DELACOUR souhaite connaître la répartition du cofinancement des travaux à hauteur de 1,7 million d'euros avec Immobilière 3F et la part de la Ville.

Monsieur le Maire indique que le montant des travaux estimé pour la galerie s'élève à ce jour à 1,184 million d'euros hors taxe. 3F s'acquittera de 39,81 % en tant que copropriétaire, soit 471 637 euros. Le Conseil départemental s'acquittera de 450 000 euros en contrat triennal, soit 38 %. Le solde pour la Ville s'élèvera à 263 000 euros, soit 22 % du coût total actuel des travaux de la galerie.

Concernant les retards, Monsieur le Maire explique que, alors que tout était prêt courant juin, la Ville a souhaité rencontrer le conseil syndical, ce qui a seulement été possible fin septembre. La réunion qui s'est bien déroulée a donné lieu à l'assemblée générale début décembre, près de six mois

plus tard. Il rappelle que l'immeuble date de 1971, soit 47 ans. Les travaux sont prévus pour une durée d'un an, pour le confort à long terme des associations qui s'y installeront. Il cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER observe que le programme de travaux inclut un système de vidéosurveillance. S'agissant d'un lieu accessible au public avec une servitude de passage public, celui-ci est soumis à certaines règles. Elle souhaite obtenir plus d'informations sur le système à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire note que ces caméras ne font pas partie du dispositif mis en place à partir de fin 2019 par GPSO dans l'espace de la ville. Il assure que les règles présidant à l'installation de telles caméras dans un tel espace seront respectées. En l'absence d'autres interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°10 est adoptée à l'unanimité.

11°) Environnement et cadre de vie – Effacement de réseaux de télécommunication – Approbation d'une convention avec Orange pour la rue Descartes.

Rapporteur : Monsieur HAAS

Monsieur HAAS annonce que, selon les conventions passées avec Orange depuis le début du programme d'enfouissement, le coût de l'opération est en faveur de Sèvres à hauteur de 260,80 euros. Les derniers réseaux aériens de la ville seront enfouis.

Monsieur le Maire rappelle le programme d'enfouissement pour 2019, à savoir la rue de la Justice et la rue du Belvédère de la Ronce. Il restera ensuite la rue publique du Bel-Air. Il ajoute que ces trois rues et la rue Gambetta marquent la frontière avec Ville-d'Avray. En l'absence d'interventions, il met la délibération aux voix.

La délibération n°11 est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES CULTURELLES, JUMELAGE, ACTIONS SPORTIVES, ASSOCIATIONS

12°) Approbation d'une convention d'objectifs à conclure avec l'association Sèvres Football Club 92.

Rapporteur : Monsieur HAZARD

Monsieur HAZARD rappelle que la loi oblige la Ville à conclure des conventions avec les associations bénéficiant de plus de 23 000 euros. La précédente convention liant Sèvres à Sèvres Football Club 92 arrivant à échéance, il convient d'en conclure une nouvelle pour encadrer juridiquement le soutien financier et matériel apporté par la Ville. Elle aura une durée d'un an renouvelable dans la limite de trois fois, soit jusqu'au 31 décembre 2022. Elle définit les objectifs poursuivis par l'association, les obligations respectives ainsi que le cadre des relations financières.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire met la délibération aux voix.

La délibération n°12 est adoptée à l'unanimité avec 1 abstention : M. DELACOUR.

DEMOCRATIE LOCALE ET VIE CITOYENNE

13°) Communication sur l'appel à projets lancé par la Ville pour la création d'un tiers-lieu. Rapporteur : Madame TEXIER

Madame TEXIER rappelle que la Ville a lancé le 1^{er} octobre un appel à projets pour encourager et soutenir la création d'un tiers-lieu sur son territoire. Un tiers-lieu est un espace pluridisciplinaire et transdisciplinaire pour travailler comme chez soi, mais hors de chez soi. C'est un lieu à la fois informel et professionnel qui accueille différents publics (télétravailleurs, associations, personnes en reconversion professionnelle, professions indépendantes par exemple) qui souhaitent partager non seulement un espace de travail, mais également des pratiques collaboratives, des partages d'expérience ou des perspectives d'avenir. Le développement de tels lieux s'inscrit dans une démarche d'ouverture en faveur de l'activité, de l'attractivité et du dynamisme économique de son territoire. Ce projet doit donc naître d'une volonté citoyenne, mais aussi pouvoir s'appuyer sur un accompagnement des institutions en place, afin de pouvoir émerger et prendre son essor ; le rôle de la Ville se situe ici.

Un appel à projets a donc été lancé afin d'appeler des porteurs de projets à présenter leur projet et de retenir celui qui serait le plus adapté au contexte local. La Ville accompagnera le candidat retenu dans sa recherche de locaux adaptés au projet. Si nécessaire et en étroite collaboration avec le candidat, elle pourra rechercher parmi ses propres biens si elle dispose de locaux adaptés au projet retenu et pourra dès lors proposer des conditions particulières d'occupation, notamment financières, qui tiendraient compte du caractère évolutif du modèle et de la viabilité économiques du projet. La Ville accompagnera le candidat retenu dans ses actions de communication.

Concernant la procédure, l'appel à projets est paru le 1^{er} octobre sur le site de la Ville et l'ensemble de ses supports de communication (Facebook, Twitter) ainsi que sur le site professionnel Coop.tierslieux.net. Les porteurs de projet devaient se faire connaître par une lettre d'intention adressée à Monsieur le Maire afin de recevoir le cahier des charges du projet et devaient remettre leur dossier complet avant le 5 novembre.

Au vu du cahier des charges adressé à l'ensemble des candidats, les critères pour juger les projets reçus étaient les suivants :

- La stratégie pour s'inscrire dans une démarche contributive et pour constituer une communauté
- L'animation prévue du tiers-lieu
- L'impact sur le territoire
- La prise en compte de l'écosystème local
- Le caractère innovant et la capacité à évoluer
- La promotion de l'entrepreneuriat pour des travailleurs indépendants, petites entreprises, télétravailleurs, travailleurs nomades, étudiants, acteurs socio-économiques locaux
- La pertinence de son modèle économique et sa viabilité économique
- La définition du rôle attendu de la Ville dans le projet présenté

Cinq offres ont été reçues. Conformément aux engagements de la majorité municipale devant l'assemblée municipale, Monsieur le Maire a choisi de constituer un comité de sélection composé pour partie de conseillers municipaux et de personnalités qualifiées en mesure d'apporter un regard professionnel sur la question. Ont ainsi fait partie de ce comité de sélection :

- Pour les élus : Monsieur le Maire, Madame PARPEX, Monsieur HUBERT, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Madame TEXIER
- Pour les personnalités qualifiées : Madame Valérie ANDRADE, directrice du tiers-lieu de Sceaux Smart, Madame Marie-Pierre LIMOGES, première adjointe au maire de Courbevoie et conseillère départementale chargée de l'économie collaborative, Monsieur Christian OLLIVRY, président d'Actipole 21, Madame Gwenaëlle DRALOU TANGUY, chargée de mission en charge des tiers-lieux et économie collaborative à la Région Île-de-France.

Le comité s'est réuni à deux reprises pour examiner les projets reçus et sélectionner les candidats appelés à être auditionnés, puis pour sélectionner le projet final. Lors de sa séance du 22 novembre, le comité de sélection a choisi d'écarter deux projets. Le premier projet s'est fait connaître après la date limite et n'a pas transmis de dossier complet. Le second projet relevait

davantage de l'offre de location de bureaux classiques, sans le caractère novateur et spécifique d'un tiers-lieu. Les trois porteurs de projets restants ont été auditionnés les 29 et 30 novembre, puis le comité de sélection s'est à nouveau réuni le 11 décembre afin de rendre son avis final et de procéder à un classement.

Le troisième projet reçu par ordre d'arrivée était présenté par l'association Mon premier bureau, qui a déjà créé deux structures temporaires, l'une à Paris dans le programme des Grands Voisins, qui était la réutilisation temporaire de l'hôpital Saint-Vincent-de-Paul, et l'autre depuis août dernier à Villejuif. Le projet présentait des perspectives très intéressantes en termes d'économie solidaire, avec l'objectif principal de permettre à chacun de disposer d'un poste de travail à un prix très abordable, mais il reposait sur une démarche associative et une participation uniquement bénévole des intervenants. Par ailleurs, le concept qui a fonctionné à Paris reposait en très grande partie sur un réseau de personnels disponible sur Paris, mais encore non identifié à Sèvres. L'animation du lieu qui garantira sa pérennité n'était donc pas assurée.

Le quatrième projet reçu par ordre d'arrivée était porté par un collectif We homework, qui regroupe quatre femmes et un homme issus de parcours différents, mais qui se sont rencontrés lors de leur formation au Cube à Issy-les-Moulineaux et ont choisi de s'associer pour porter leur projet de tiers-lieu. Leur projet répondait parfaitement aux attentes et spécificités d'un tiers-lieu (démarche collaborative, mise en commun de parcours différents, réflexion sur des approches transversales et novatrices), mais souffrait de davantage de faiblesse dans leur réflexion. Il était moins abouti.

Le deuxième projet par ordre d'arrivée, porté par un collectif de femmes sévriennes et sans nom, s'est assez nettement dégagé du lot, avec un projet clair et bien défini, abouti aussi bien en termes de démarche que de réflexion et établi sur des axes de travail et des perspectives économiques fiables et cohérentes. L'ensemble du processus de mise en place d'une communauté ainsi que la façon de faire vivre et de développer cette communauté par des animations, ateliers ou interventions ont été clairement exposés. Les moyens pratiques d'y parvenir ont été réfléchis et estimés : nombre de salariés à prévoir en fonction de la montée en puissance, politique tarifaire, etc. Le projet prévoit une dimension solidaire, puisque les tarifs seront réfléchis en partie en fonction des revenus de chacun. La mixité sociale est au cœur du projet, avec la volonté d'entrecroiser différents profils professionnels et sociaux pour parvenir à une communauté riche et variée.

Concernant les locaux, les porteuses de projet prévoient idéalement un lieu en centre-ville afin d'être au cœur de la ville, de ses commerces et éventuellement de drainer une population de Chaville ou des villes avoisinantes, faisant ainsi miroir avec les tiers-lieux existants à Boulogne-Billancourt ou Issy-les-Moulineaux. Les porteuses de projet, très implantées localement, sont soucieuses de créer un lieu qui prendra rapidement son essor et sera clairement indépendant. Le soutien de la Ville est uniquement attendu pour la mise à disposition de locaux, incluant éventuellement un loyer évolutif en fonction de la montée en puissance du lieu, et pour la communication sur ce projet.

Au vu de ces trois projets et après ces différentes auditions, le comité de sélection du 12 décembre dernier a retenu à l'unanimité le projet porté par les cinq femmes sévriennes comme étant le plus intéressant. Respectueuse du choix du comité de sélection, la Ville a choisi ce projet autonome et abouti.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ remercie Madame TEXIER pour son compte rendu fidèle des échanges et des réflexions qui ont eu lieu. N'ayant pas personnellement rencontré les candidats, elle dit avoir fait son jugement sur les dossiers et les retours des membres de la commission qui les ont rencontrés. Le choix retenu lui semble pertinent, bien qu'elle ait hésité avec le projet ayant une expérience à Paris, qui était plus ouvert aux artisans puisque, à Sèvres, plusieurs personnes exercent un artisanat d'art sans disposer d'un espace dédié. Selon les arguments donnés en séance, Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ a néanmoins compris la difficulté à faire cohabiter certains métiers, et ce, pour des raisons de nuisances sonores, olfactives ou autres, et a donc également soutenu le projet porté par les femmes sévriennes.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ invite toutefois le Conseil à penser aux artisans d'art et à leurs projets, car ils représentent un développement économique pour Sèvres. Elle évoque un

projet envisagé sur les terrains de la Manufacture avec les artisans d'art. Elle suggère à Monsieur le Maire d'associer la Ville à ce projet, bien qu'il ne dépende pas d'elle, pour ouvrir ces futurs ateliers aux Sévriens.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur PACE.

Monsieur PACE se dit surpris par deux éléments. D'une part, aucun entrepreneur n'a participé à la commission, alors qu'il s'agit d'activité économique. D'autre part, Sèvres dispose d'ores et déjà d'une Maison des associations.

Monsieur le Maire lui rétorque que ce n'est en rien un espace de tiers-lieu. Il lui propose de lui montrer celui de Sceaux ou un autre pour voir la différence avec une maison des associations.

En réponse à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ sur le sujet de l'artisanat, Monsieur BELARBI se félicite que le département décide d'implanter une cité des métiers d'art (Cité de la céramique). C'est selon lui une chance de disposer de la Cité de la céramique et de la Manufacture à Sèvres au vu du nombre de projets, dont bénéficient directement les écoles sévriennes. Les artisans sévriens auront probablement un accès direct à la Cité de la céramique.

Monsieur le Maire ajoute que les travaux concernant la Cité des métiers d'art devraient débiter juste avant l'été. Il remercie Madame TEXIER pour la communication exposée.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°13.

14°) Délégation de service public – Rapport annuel à l'autorité délégitante relatif au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles sur Sèvres.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

Monsieur HUBERT signale que la délibération inclut deux rapports relatifs à l'année 2017, du fait du changement de délégataire concernant le marché le 1^{er} juillet 2017. Le premier rapport concerne la période du 1^{er} janvier au 30 juin et l'activité de la société Lombard et Guérin. Le second rapport concerne l'activité du nouveau délégataire du 1^{er} juillet à la fin de l'année. Les deux documents ont été présentés en commission consultative des services publics.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire invite le Conseil à prendre acte de la communication des rapports.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°14.

15°) Délégation de service public – Rapport annuel à l'autorité délégitante relatif au contrat de délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules.

Rapporteur : Monsieur JIAUME

Monsieur JIAUME indique que l'article L1411-3 du Code général des Collectivités territoriales prévoit l'obligation pour le concessionnaire d'une délégation de service public de fournir chaque année à l'autorité délégitante un rapport retraçant notamment les comptes et l'activité du service délégué pour l'année écoulée. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante afin qu'elle en prenne acte.

La Ville de Sèvres a deux contrats de délégation de service public en cours, l'un pour l'enlèvement et la mise en fourrière des véhicules automobiles de moins de 3,5 tonnes et des deux-roues en infraction ou accidentés sur le territoire de Sèvres. Ce contrat a été signé le 1^{er} août 2013 avec la société Parc Auto Dépannage pour une durée de cinq ans. Arrivé à expiration le 31 juillet dernier, une procédure a été relancée et un nouveau contrat de délégation a été attribué à la société Clichy Dépannage. Il convient d'approuver le rapport d'activité pour l'année 2017. Le rapport d'activité adressé par la société PAD Dépannage au titre de sa délégation alors détenue est joint en annexe de la

délibération. Ce même rapport a été présenté à la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance du 3 décembre dernier.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire invite le Conseil à prendre acte de la communication des rapports.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°15.

*

Communication relative aux événements des 11, 12 et 13 décembre aux abords du lycée de Sèvres.

Monsieur JIAUME fait état d'événements autour du lycée de Sèvres durant les manifestations de lycéens, le 11 décembre étant la journée la plus violente et intitulée « Mardi noir » sur les réseaux sociaux. Durant les jours précédents, il existait certes une certaine tension alimentée par les provocations, mais Sèvres n'avait connu aucune violence jusqu'alors. En revanche, durant ces trois jours, les événements se sont provoqués sans aucun lien avec le droit de manifester. Monsieur JIAUME les récapitule :

Trois conteneurs poubelles ont été incendiés. Des débuts d'incendie ont été commis notamment jusqu'au square Caillonneau, le premier incendie ayant lieu dès le 11 au matin rue Jules Sandeau, alors que plusieurs barrières du dispositif Vigipirate entourant le lycée étaient mises en travers de la rue.

Des palettes furent incendiées à proximité immédiate de véhicules, au risque de les enflammer. Il est à noter la présence dissimulée dans des jardins privatifs de plusieurs éléments incendiaires : bouteilles de white-spirit et sprays servant de chalumeaux. Deux véhicules en stationnement furent également dégradés.

La pire des exactions reste l'attaque d'une conductrice sévrienne de 85 ans, agressée au volant de son véhicule, alors qu'elle empruntait la rue du lycée. Elle fut stoppée, puis des individus ont donné des coups dans sa carrosserie, l'un jetant une pierre de plus d'un demi-kilo sur la lunette arrière. La vieille dame, en panique complète, fut dégagée par la BAC du groupe d'individus avant d'être mise à l'abri dans un hall d'immeuble. Elle ne put être reconduite chez elle plusieurs heures seulement après ces graves incidents.

D'autres individus se sont introduits dans des propriétés privées avoisinantes, dont les 10bis et 10 Ledermann, y compris en franchissant des grilles pour tenter de dérober des conteneurs à poubelles afin de les incendier, provoquant une réaction défensive de résidents, ainsi que pour trouver des projectiles à lancer sur les forces de l'ordre. La résidence du 8bis Ledermann a fait l'objet de dégradations (bris d'une porte vitrée) et d'un vol.

Cette violence regrettable aurait pu avoir des conséquences très graves. La police a su opposer à ces événements une réponse adaptée, sans aucun blessé de part et d'autre. Les effectifs sur place procédèrent à deux jets de grenades lacrymogènes et à un tir de flash-ball. Trois personnes ont été placées en garde à vue, dont deux furent ensuite déférées devant le procureur.

Monsieur le Maire remercie Monsieur JIAUME pour cette communication. Il dit être allé remercier les forces de police le matin même avec Monsieur JIAUME pour leur dévouement et leur courage lors de ces journées, alors qu'elles avaient été mobilisées toute la semaine précédente aux abords du lycée de Saint-Cloud. Les forces de l'ordre ont notamment évoqué le fait qu'elles n'avaient pas exercé en formation depuis très longtemps et elles ont été impressionnées par les jets de pavés et de galets qui se sont produits.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

*

Monsieur le Maire signale que le groupe socialiste souhaite proposer un vœu.

Monsieur DELACOUR présente le vœu proposé par le groupe des élus socialistes de Sèvres. Il s'agit de confirmer le sens du vote de la délibération n°16 en ligne avec les explications données par Monsieur le Maire et par le conseiller délégué à la sécurité en séance du 18 octobre dernier et tel que transcrit dans le compte rendu analytique approuvé le jour même. Souhaitant éviter toutes difficultés liées aux termes ou expressions employés et souhaitant parvenir à un large accord, le groupe reprend à son compte les positions exprimées. Monsieur DELACOUR donne lecture du vœu.

« Vœu du Conseil municipal de Sèvres.

Le Conseil municipal est interrogé sur l'installation de caméras vidéo selon un schéma d'implantation présenté lors du dernier conseil municipal. Le Conseil municipal, suivant les réponses faites par Monsieur le Maire et son conseiller délégué à la sécurité, souhaite pérenniser les principes mis en avant dans ces réponses en formant le vœu :

- 1) que les images ne soient pas reliées « en direct » à un centre de surveillance,*
- 2) que les images soient seulement réquisitionnées en cas d'ouverture d'une procédure pénale et sur réquisition judiciaire, pour élucider a posteriori des faits délictueux*
- 3) que tout changement futur dans les modalités d'accès aux images captées par ces caméras soit soumis au préalable au vote, a minima pour avis, de ce conseil. »*

Monsieur DELACOUR ajoute que, à l'exception du troisième point, tous les termes employés sont exactement ceux transcrits dans le compte rendu du conseil d'octobre.

Monsieur le Maire prie le conseil de l'excuser pour s'être éventuellement exprimé de façon imprécise lors du dernier conseil, mais il convient de considérer les éléments juridiques. Concernant le premier point, les images seront effectivement reliées à un local, mais la Ville peut s'engager sur un traitement différé des images. Deuxièmement, la Ville ne doit pas s'interdire de demander au préfet l'autorisation de transmettre à la police des images en dehors de toute procédure judiciaire, par exemple en cas de veille terroriste. Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas possible, en 48 heures après réception du vœu, de fixer les conditions juridiques d'exploitation des caméras. Il propose en revanche d'insérer un nouvel article, n°3, dans la délibération, à savoir :

« L'installation des caméras sera assurée par GPSO, mais l'exploitation des images le sera par la commune qui en définira les modalités.

Ces modalités prévoient notamment un renvoi des images dans un local technique dédié et un traitement des images en temps différé. La transmission des images issues des caméras pour aider la résolution des enquêtes se fera uniquement au bénéfice d'autorités autorisées par la loi et dans le respect de l'autorisation préfectorale et du Code de sécurité intérieure ».

Monsieur le Maire propose de distribuer la délibération ainsi amendée aux membres du Conseil. Il propose une suspension de séance.

La séance est suspendue, puis reprise.

*

16°) Intercommunalité. Installation de caméras de vidéoprotection urbaine par « Grand Paris Seine Ouest » sur le territoire de la commune

Rapporteur : Monsieur JIAUME

Monsieur JIAUME présente la délibération en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention à Sèvres. Afin d'accroître la sécurité sur son territoire et la Ville souhaitant se doter de caméras de vidéoprotection urbaine, il rappelle que la majorité municipale avait présenté l'état des échanges conduit avec GPSO, qui ont abouti à la proposition par ce dernier d'acquérir, d'installer et d'entretenir 21 caméras de vidéoprotection, dont les emplacements ont été déterminés dans le cadre d'une étude conduite en partenariat avec la Police nationale. À la suite de cette séance, le Maire de Sèvres, en sa qualité de vice-président de l'établissement public territorial en charge notamment de la

politique de la ville et de la sécurité, a proposé aux sept maires du Bureau du territoire de novembre de débattre et de délibérer lors de leurs conseils municipaux respectifs afin d'acter leur accord pour l'intervention de GPSO sur leur territoire en matière de vidéoprotection urbaine.

La compétence reconnue aux établissements publics territoriaux concerne l'acquisition, l'installation et l'entretien des dispositifs de vidéoprotection et ne comprend pas les pouvoirs de police générale exercés par le maire pour la surveillance des voies publiques. Ainsi, l'établissement public territorial n'aura pas compétence pour visionner les bandes enregistrées sur la voie publique.

Concernant l'élaboration du schéma d'implantation de la vidéoprotection urbaine, en 2016 avait été lancée une réflexion avec les villes et GPSO sur les contours de l'action de ce dernier en complément des actions des communes et de la Police nationale. À l'issue de ce diagnostic territorial de sécurité, il a été proposé une stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance de GPSO, comportant trois axes :

- Action commune de tranquillité et de sûreté publique
- Action commune sur les actions préventives et éducatives
- Accompagnement des villes dans la mise en œuvre de leur STSPD

Ces actions comportaient l'examen de la mise en place par GPSO par vidéoprotection sur le territoire. Le diagnostic local contenait une analyse des besoins en vidéoprotection (implantation, typologie de caméras) pour chaque ville. Les communes de Meudon, Boulogne-Billancourt et Vanves disposent déjà de vidéoprotectons. Un cabinet a ensuite réalisé une analyse sur les conditions d'efficacité d'un système de vidéoprotection urbaine à l'échelle de GPSO. Il en résultait que l'efficacité de la vidéoprotection était particulièrement adaptée en matière de supervision des espaces urbains, de sécurité routière, de gestion des flux et de supervision des zones piétonnes et de foule, en matière de protection des zones de parkings et de bâtiments.

La vidéoprotection urbaine constitue un instrument avéré de réduction du sentiment d'insécurité, dans la mesure où elle s'inscrit dans un dispositif de gestion coordonnée avec les moyens humains dédiés à la sécurité publique.

L'exploitation des dispositifs de vidéoprotection sera décentralisée ; le renvoi des images s'effectuera dans un local technique communal dédié. Afin de développer le dispositif, GPSO a lancé au mois d'octobre un marché global de performance d'une durée de quatre ans, qui permettra dans les prochaines semaines de confier à un prestataire la charge à la fois de la conception et réalisation des études et de la réalisation des travaux avec des objectifs chiffrés de performance.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'autoriser l'installation des 21 caméras en question.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer en intégrant l'article 3 à la délibération proposée. Il cède la parole à Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ observe que le rapport concerne la vidéoprotection. Elle ne pense pas qu'une caméra ou que la vidéoprotection protège et empêche les délits ou crimes. La peur du gendarme ne suffit pas selon elle, même si la présence de forces de l'ordre peut aider à diminuer certains crimes et délits. Les caméras pourraient éventuellement aider à trouver des auteurs présumés de crimes ou délits.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ s'interroge sur ce qu'est réellement le sentiment d'insécurité. Selon elle, seule une enquête sociologique pourrait déterminer ce terme vague, auprès de quelles personnes ce sentiment existe, dans quels quartiers et pour quelles causes. Pour diminuer les crimes et délits, elle estime qu'une action préventive est nécessaire et demande ce qu'il en est à Sèvres. Elle cite pour exemple l'action de la prévention routière qui a permis de diminuer le nombre de blessés et morts avant la présence des radars. Elle ne se souvient pas que l'installation de vidéoprotection figurait dans le programme de Monsieur le Maire, ne donnant lieu à aucun débat sur le sujet lors des élections. Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ indique que les socialistes ont des positions nuancées sur ce sujet. Il correspond certes à la demande de certains concitoyens, mais leur usage amène à réfléchir sur la société qui surveille de plus en plus les personnes. La vidéosurveillance ou vidéoprotection n'a pas empêché les attentats subis à Paris ou à Nice. Il n'est pas avéré qu'elle ait permis la neutralisation des terroristes.

Madame de LONGEVIALLE-MOULAÏ hésite aussi à voter la délibération, car elle ne souhaite pas être surveillée par les caméras. Elle dit faire confiance à l'honnêteté républicaine de Monsieur le Maire, mais ne sait pas qui pourrait faire usage des caméras à terme. Par conséquent, elle ne votera pas la délibération.

Monsieur le Maire cède la parole à Madame CANDELIER.

Madame CANDELIER rappelle le souhait de Monsieur le Maire de communiquer lors du dernier conseil municipal sur l'installation de 21 caméras de vidéosurveillance sur l'espace public sévrien. Cette communication sans réel débat possible a selon elle choqué plusieurs conseillers municipaux. Elle rappelle avoir demandé, au nom des élus d'opposition, l'inscription d'une délibération à l'ordre du jour du conseil, demande à laquelle Monsieur le Maire avait répondu que la Ville n'avait pas à délibérer sur cette question, pourtant très importante. Madame CANDELIER voit en la présentation de cette délibération ce jour la preuve que le pouvoir de Monsieur le Maire en matière de police n'est pas illimité, mais qu'il concerne l'ensemble de l'assemblée municipale, dont l'opposition, parmi laquelle siègent deux élus écologistes. Madame CANDELIER remercie le rédacteur de la tribune de décembre dans le Sévrien, qui affirmait possible d'être pour la protection de l'environnement et, en même temps, de vouloir contribuer au plein succès des enquêtes judiciaires sur le territoire. Elle confirme qu'il est possible d'être écologiste, de se soucier du dérèglement climatique, de la justice sociale et de la sécurité des habitants de Sèvres. Le sujet de la tranquillité politique n'est pas selon elle l'apanage d'une tendance politique précise. Alors que Monsieur le Maire pense que les caméras régleront magiquement des problèmes de délinquance, le groupe de Madame CANDELIER estime ce dispositif inutilement coûteux, dangereux pour les libertés publiques et surtout inefficace.

Elle ajoute que le marché lancé par GPSO prévoit des dépenses allant de 2 à 5 millions d'euros, uniquement pour l'installation des caméras, et que Monsieur le Maire a omis de rendre public ce budget important. Elle pointe aussi l'absence dans les documents du coût supporté par le budget de la Ville, GPSO ne le prenant pas à sa charge, ainsi que l'absence du coût de maintenance du dispositif qui pèsera sur le budget de fonctionnement annuel de Sèvres.

Concernant l'efficacité du dispositif, de nombreuses études ont été menées par des instituts très sérieux tels que le CNRS, l'IAU ou des universités. Toutes ont démontré l'écart considérable entre les sommes investies et les résultats obtenus. Selon la Chambre régionale des Comptes quelques années auparavant, le million d'euros dépensé à Boulogne-Billancourt pour installer et maintenir six caméras n'avait servi à rien, le matériel étant quasiment toujours en panne. Par ailleurs, seules neuf réquisitions judiciaires avaient eu lieu en trois ans, sans savoir si elles ont permis de résoudre une affaire.

Madame CANDELIER annonce comme établi que les dispositifs de vidéosurveillance aident à résoudre de 1 à 3 % des infractions commises sur la voie publique. Les études prouvent aussi que la délinquance s'adapte à ces dispositifs et se déplace en dehors des zones filmées. Elle signale enfin que la ville la plus équipée en caméras de surveillance est Nice. Pourtant, le dispositif n'a pas empêché l'acte terroriste sur la Promenade des Anglais.

En matière de libertés publiques, Madame CANDELIER souhaite savoir qui sera autorisé à visionner les images, qui seront stockées dans un local communal, qui vérifiera le bon fonctionnement des caméras, qui s'assurera qu'aucune autre personne qu'un officier de police judiciaire ou magistrat dûment assermenté n'aura accès aux images. Elle cite pour exemple l'affaire Benalla, montrant que les vidéos peuvent être diffusées en toute illégalité, que les images sont conservées bien au-delà d'un mois, sans aucun contrôle citoyen.

S'agissant de discrimination et de stigmatisation, Madame CANDELIER fait état des lieux d'implantation des caméras, précisant que le collège, le quartier Danton et les abords du lycée sont particulièrement concernés. Dans le cas où ces endroits seraient des lieux de rencontre privilégiés des délinquants, elle demande pourquoi la délinquance n'est pas prévenue par des actions en amont et par l'investissement dans des moyens humains.

Elle interroge Monsieur le Maire sur le coût exact de ces 21 caméras en investissement et en fonctionnement annuel. Elle lui demande également qui précisément aura accès aux images, qui vérifiera que les caméras ne filment pas des lieux privés, où seront stockés les images et quels moyens seront mis en œuvre pour éviter toute fuite d'information, qui contrôlera le fonctionnement du

dispositif, à quel moment il rendra compte au Conseil municipal et à la population de l'efficacité de la vidéosurveillance, du nombre de réquisitions judiciaires, de son impact sur les chiffres de la délinquance et enfin du nombre de cas résolus.

Madame CANDELIER note que le Comité local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) s'est réuni fin 2016 pour la première et dernière fois depuis l'élection de Monsieur le Maire en 2014. Il devrait selon elle se réunir beaucoup plus souvent si la sécurité et la prévention de la délinquance étaient des sujets si importants pour Monsieur le Maire.

Monsieur DELACOUR s'étonne également du terme « vidéoprotection », puisqu'une caméra ne protège pas, de même qu'elle n'entrave pas la circulation ou la liberté. Il s'agit de surveillance ou de prise d'images. Souhaitant aussi éviter au maximum le caractère intrusif sur la vie des citoyens, il lui semble intéressant de maintenir le principe d'une utilisation *a posteriori* des images et de ne pas préapprouver le principe d'un visionnage en direct. Il suggère d'utiliser le terme « a posteriori » dans l'article 3 proposé par la majorité municipale.

Par ailleurs, Monsieur DELACOUR évoque la question du rendement et du coût également soulevée par Madame CANDELIER. Il se dit persuadé de l'utilité d'un visionnage d'images a posteriori, mais avant d'engager l'argent de la commune, il convient selon lui de savoir ce que ces dépenses apporteront en termes de résolution effective.

Monsieur le Maire rappelle que l'espace public est déjà surveillé, notamment à proximité des DAB, en prenant le bus ou dans certains grands magasins. En revanche, il conteste que l'espace public sévrien sera surveillé. Des images seront enregistrées, mais non visionnées. Il s'agit selon Monsieur le Maire d'aider la justice en cas de délit de fuite, de cambriolage, d'arnaque à domicile, etc. Il ne voit aucun problème à ce que les collectivités territoriales aident la justice si elles le peuvent, alors que l'État ne le fait pas.

En réponse aux propos relatifs à la discrimination, il affirme que les caméras seront installées aux entrées et sorties des villes, aux entrées et à proximité des gares. Une caméra sera installée près du lycée, compte tenu de l'augmentation des cas d'addictologie aux stupéfiants chez les jeunes qui a des conséquences médicales graves.

Concernant les questions budgétaires, Monsieur le Maire note que GPSO supporte le coût d'installation et de maintenance. Il examinera plus attentivement le coût du dispositif.

Enfin, Monsieur le Maire assure que la personne apte à vérifier ou à autoriser l'enregistrement d'images est le préfet, conformément à la loi.

Il termine par la lecture d'une citation de Grégory COURTAS, maire Europe Écologie les Verts de Pussay : « *On peut difficilement être contre le système de vidéoprotection. C'est un bon moyen pour augmenter le taux d'élucidation des faits.* » Il ajoute que, à Sevrans, 120 caméras de surveillance ont été installées par un maire Europe Écologie les Verts. Selon lui, une collectivité peut décider d'investissements pour aider la justice du pays, répondant ainsi aux attentes de la population.

Monsieur le Maire soumet la délibération au vote en intégrant l'article 3 et en modifiant le caractère « différé » par « a posteriori ».

La délibération n°16 est adoptée à la majorité avec 1 abstention : Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ et 2 votes contre : Mme CANDELIER, M. BLANCHARD.

ADMINISTRATION COMMUNALE, E-ADMINISTRATION, MOYENS GÉNÉRAUX

17°) Commerce – Fixation des dérogations au repos dominical pour l'année 2019.

Rapporteur : Monsieur HUBERT

Monsieur HUBERT rappelle que la loi adoptée le 6 août 2015 permet à la Ville d'autoriser l'ouverture des commerces certains dimanches. Il s'agira des 9 janvier, 19 février, des 26 juin au 6 août, des 1^{er}, 8, 15 et 22 décembre 2019. Ce nombre de dimanches étant supérieur à cinq, le Conseil métropolitain du Grand Paris a également été consulté.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°17 est adoptée à la majorité 2 abstentions : M. DELACOUR, Mme de LONGEVIALLE-MOULAÏ et 2 votes contre : Mme CANDELIER, M. BLANCHARD.

18°) Commande publique – Adhésion à la centrale d'achat « SIPP'n'CO ».

Rapporteur : Monsieur DECOUX

Monsieur DECOUX déclare que, à compter du 1^{er} janvier 2019, le Syndicat intercommunal d'énergie réseaux communication (SIPEREC) fait évoluer ses services d'achats mutualisés et crée une nouvelle centrale d'achats dénommée SIPP'n'CO. Il s'agit d'un outil d'achats en commun sur huit thématiques :

- Performance énergétique
- Mobilités propres
- Téléphonie fixe et mobile
- Réseaux internet et infrastructures
- Services numériques d'aménagement de l'espace urbain
- Services numériques aux citoyens
- Valorisation de l'information géographique
- Prestations techniques pour le patrimoine de la ville

L'adhésion à cette centrale d'achat permet à la Ville d'avoir accès à l'intégralité des groupements de commandes proposés par la centrale. La convention est proposée en annexe de la délibération.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°18 est adoptée à la majorité avec 1 vote contre : M. DELACOUR.

*

Communication relative aux élections professionnelles

Monsieur DETOLLE annonce que les élections professionnelles ont eu lieu la semaine précédente pour le comité technique paritaire, dont émanera le CHSCT. Le taux de participation de 52,6 % est nettement plus fort que lors des élections précédentes et supérieur à la moyenne nationale (près de 50 %) et à celui de l'Île-de-France (51,6 %). Les résultats montrent une forte augmentation de la CFDT (80%-20 %), contre deux tiers un tiers quatre ans auparavant. La première réunion du CHSCT se tiendra probablement en février.

Le Conseil municipal prend acte de la communication.

*

19°) Personnel communal – Créations et suppressions d'emplois.

Rapporteur : Monsieur DETOLLE

Monsieur DETOLLE propose au Conseil d'adopter un emploi à la Direction des services techniques et un autre à l'Escale pour tenir compte de promotions internes ou permettre l'affectation des agents.

En l'absence d'interventions, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

La délibération n°19 est adoptée à l'unanimité.

20°) Compte rendu de la délégation au Maire.

Rapporteur : Monsieur de LA RONCIERE

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions à propos de ce compte rendu. Il n'y en a aucune.

Le Conseil municipal prend acte de la délibération n°20.

*

Monsieur le Maire indique que la question orale de Monsieur BLANCHARD a été traitée précédemment. Il cède la parole à Madame CANDELIER pour une question présentée lors du conseil municipal du 18 octobre sur le budget participatif sévrien.

Madame CANDELIER donne lecture de sa question orale :

« Monsieur le Maire,

Lancé en grande fanfare il y a un an, le budget participatif de la ville de Sèvres semble s'être quelque peu essoufflé au fil des mois.

Le site internet qui lui est dédié n'a pas été mis à jour depuis le mois de juin dernier.

Le conseil municipal n'a pas été formellement informé des projets retenus par le comité de sélection et nous ne connaissons pas le montant alloué à chacun d'eux ni leur délai de réalisation.

Pourriez-vous ce soir nous donner quelques informations et nous indiquer si vous escomptez relancer une sélection de projets pour l'année à venir ? »

Monsieur DECOUX lui répond que, afin de donner à l'ensemble des Sévriens de nouveaux moyens de participer concrètement à l'amélioration de leur cadre de vie, il est apparu intéressant de mettre en place un dispositif de budget participatif. Le Conseil municipal a approuvé le 28 septembre 2017 une délibération portant création d'un budget participatif sévrien, ainsi que son règlement. Une campagne de communication a été lancée et les conseils de quartier ont été mobilisés sur ce sujet.

Le 8 novembre 2017, la plateforme des budgets participatifs sévriens était en ligne sur le site internet de la commune. Le magazine municipal a largement relayé cette initiative appuyée par la diffusion de flyers.

21 projets ont été déposés sur la plateforme. Après un examen de faisabilité juridique et financière, 7 projets se sont révélés recevables. 6 étaient en revanche irrecevables, soit pour des questions de dépassement du plafond budgétaire autorisé, soit parce qu'ils étaient à finalité commerciale. 8 projets ont été transmis à GPSO qui avait la compétence des projets proposés, dont 6 sont en cours de réalisation et 2 ont été écartés, car dépassant le seuil budgétaire autorisé.

Le samedi 10 mars 2018, les candidats ont présenté leur projet devant un jury composé de 16 membres de conseils de quartiers et de 8 élus délégués de quartiers. Le jury a classé 7 propositions par ordre de préférence afin de déterminer les projets susceptibles d'être réalisés, à savoir :

- 1) Les escaliers de Sèvres
- 2) La boîte à livres
- 3) Vigipirate espace public (parvis devant l'entrée du SEL)
- 4) Le verger communal
- 5) L'armoire à dons
- 6) Mobility for people
- 7) La réalisation d'un portail d'offres commerciales

Le premier projet concernait la mise en valeur d'un escalier de Sèvres. Pour le porteur de ce projet, il s'agit de valoriser ce patrimoine spécifique de la ville et de faire rayonner les arts et la culture à travers les escaliers, de les transformer en une curiosité culturelle propre à la ville et d'inclure les savoir-faire et expertises présents dans la commune. Le premier escalier choisi est celui situé près de l'église Saint-Romain. L'étude de la réalisation d'une œuvre est en cours en partenariat avec Sèvres

Cité de la Céramique. Un second escalier menant à la médiathèque, square Jean Caillonneau, sera réalisé avec une autre œuvre originale réalisée par un artiste venant d'être sélectionné.

Le deuxième projet, la boîte à livres, est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement. Ce dispositif encourage la lecture, l'accès à la culture pour tous dans des lieux souvent inattendus, sur le mode de l'échange et du partage. Les premières boîtes à livres sont en cours de fabrication et seront prochainement installées rue des Bas-Tillets et dans le square Carrier Belleuse.

Le troisième projet, Vigipirate espace public, qui préconisait l'aménagement du parvis du SEL est étudié par le Conseil départemental. Dans l'attente de sa réponse, des pots plantés d'arbustes à la manière de ceux présents sur l'avenue de l'Europe seront prochainement installés devant le SEL par le service des espaces verts de GPSO.

Monsieur DECOUX associe à ce projet la création d'un espace de remisage pour vélos dans les gares, intitulé Mobility for people, qui a été intégré au projet Véligo mené par Île-de-France Mobilités, qui prévoit d'ores et déjà un dispositif de vélos à la gare de Sèvres Ville-d'Avray.

Le projet de verger communal, également retenu par le jury des quartiers, présentait un réel intérêt, mais la commune ne dispose pas à ce jour d'un terrain disponible pour implanter un verger digne de ce nom. Par conséquent, le projet a été suspendu.

Le projet Armoire à dons illustre le concept de gift box né à Berlin en 2011 dans laquelle les habitants sont libres de déposer des objets dont ils n'ont plus besoin, ceux-ci pouvant être réutilisés par d'autres au lieu d'être jetés. Ce type de dispositif nécessite une gestion attentive et suivie. Une recherche de partenariat avec les associations à vocation sociale de la commune a donc été lancée. À ce jour, après avoir été consultée, aucune association n'a indiqué être disponible pour prendre en charge ces armoires à dons.

Enfin, l'association Sèvres commerces a souhaité s'emparer directement et sans intermédiaire du projet concernant le portail d'offres commerciales sur la ville.

Monsieur DECOUX renouvelle ses remerciements sincères à tous les Sévriens qui ont participé à cette première expérience, aux porteurs de projets et à tous les représentants des comités de quartier. Il remercie également les élus qui se sont impliqués ainsi que les services municipaux. La matérialisation de ces projets nécessite un peu de temps. Cette première expérience de budget participatif a permis de rencontrer des Sévriens très impliqués dans la vie de leur commune, animés par une volonté d'échange et un esprit collaboratif. Au fil des discussions et rencontres est apparue l'idée d'avoir à Sèvres un lieu de partage, d'échanges solidaires, de bonnes pratiques et d'expériences. Ce projet a été déposé dans le cadre de budgets participatifs, mais il n'entrait pas dans l'enveloppe budgétaire prévue. Néanmoins, la municipalité, intéressée par cette idée, l'a reprise en organisant un appel public à projets pour la création d'un tiers-lieu à Sèvres qui a été détaillé précédemment. Le jury de cet appel à projets composé d'élus de la majorité et de l'opposition municipale et de personnalités qualifiées vient de procéder à la désignation du projet de tiers-lieux retenu.

La commune sait qu'elle peut compter sur l'imagination et le dynamisme participatif des Sévriens. Par conséquent, tout en poursuivant ses actions et la mobilisation de ses partenaires, la Ville lancera début 2019 une nouvelle campagne de budget participatif sévrien.

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DELACOUR pour une question orale du groupe socialiste.

Monsieur DELACOUR en donne lecture :

« Monsieur le Maire,

Nous comprenons que des discussions ont été tenues entre la mairie et Hauts-de-Seine Habitat concernant la résidentialisation des tours Danton au 143 grande Rue. Une opération similaire avait été conduite en face, au 176, avec succès. Cette opération de résidentialisation vise à redonner à cet ensemble, à ces habitants et à la ville tranquillité et sécurité.

Nous comprenons que le bailleur Hauts-de-Seine Habitat a racheté les locaux de la crèche et revendu certaines unités d'habitation du bâtiment central et que les modalités d'accès à une salle incluse dans le périmètre seront redéfinies.

Nous comprenons que plusieurs options seraient à l'étude concernant le périmètre de la résidence, ses modalités d'accès et ses servitudes, notamment l'accès à l'école du parc Cheviron.

Plusieurs options seraient également à l'étude concernant le terrain de sports situé en quasi-enclave dans ce périmètre.

Les habitants qui nous ont interpellés s'inquiètent d'un manque de prise en compte de fortes nuisances sonores qui leur sont apportées et, pour certains, de leur exaspération et de leur sentiment de ne pas être entendus.

Même si nous parlons là d'une seule résidence et de nuisances bien localisées, et donc d'une situation particulière et privée, plusieurs aspects doivent être pris en compte, qui justifient le fait d'en parler en conseil municipal. Tout d'abord, la source des nuisances est un terrain géré par la Ville. Ensuite, il s'agit de plus de 250 logements et plusieurs dizaines de Sévriens, dont la ville et le sommeil sont fortement perturbés. Rappelons que les habitants de la ville et de cette résidence sont des membres de notre communauté, qu'ils sont à la source des ressources financières de la Ville et que tous doivent être l'objet de considération et bénéficiaires des actions de la Ville. D'un simple point de vue quantitatif, les quartiers les plus peuplés apportent le plus de financement. Il y a donc à la fois une question d'équité financière et de considération pour ces habitants qui ont un réel problème.

Nous souhaiterions avoir des précisions sur les intentions de la Ville concernant ce lieu, dont la mairie est gestionnaire et concernant ces habitants. Que pouvez-vous annoncer, les concernant ? »

Madame LILLY précise d'abord que le quartier le plus peuplé de Sèvres est celui des Acacias aux Bruyères. Elle note que le raisonnement mathématique exposé, selon lequel les endroits les plus peuplés de Sèvres apportent le plus de financement n'est pas exact. Selon le système fiscal français, un quartier moins peuplé peut contribuer beaucoup plus qu'un quartier très peuplé. Madame LILLY affirme que la mairie sert tous ses habitants, qu'ils paient ou non des impôts, qu'ils soient nombreux ou non. La résidentialisation des immeubles Danton est un sujet très important pour la municipalité. La mairie a d'ailleurs exigé cette résidentialisation en conditionnant l'octroi d'une garantie d'emprunt demandée par l'ancien propriétaire pour la rénovation énergétique des quatre tours au lancement d'un projet de résidentialisation. La Ville a relancé le projet dès la reprise par le nouveau propriétaire Hauts-de-Seine Habitat.

Madame LILLY indique qu'un cabinet paysagiste a été désigné. Il a réalisé un premier projet, lequel a été présenté sur place à l'amicale des locataires. Non satisfaite par le projet, la Ville a demandé à Hauts-de-Seine Habitat de lui faire une nouvelle proposition début 2019. Madame LILLY a informé les représentants de l'amicale des locataires qu'ils continueraient à être associés aux décisions à venir.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée.

*

La séance est levée le 20 décembre 2018 à 23 heures 20.

Compte-rendu analytique, approuvé à l'unanimité, en séance du Conseil Municipal du 4 avril 2019.